



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS EXTERNE
D'INSPECTEUR DES FINANCES
PUBLIQUES AFFECTÉ AU
TRAITEMENT DE L'INFORMATION
EN QUALITÉ D'ANALYSTE

ANNÉE 2024

Mai 2024

I - Présentation du concours

Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010, publié au Journal officiel le 28 août 2010, fixe le statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'arrêté du 15 janvier 2018, publié au Journal officiel le 26 janvier 2018, modifiant l'arrêté du 2 mars 2011, publié au Journal officiel le 6 mars 2011, fixe les règles d'organisation générale des concours pour l'accès au grade d'Inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité d'Analyste, la nature et le programme des épreuves de ce concours.

1.1 - Les conditions pour concourir

L'article 6 du décret précité fixe les conditions pour concourir au présent concours.

1.2 - La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours externe pour l'accès au grade d'Inspecteur Analyste des Finances publiques, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

- **Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires :**

- Épreuve écrite n° 1 : Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières.

(Durée : 4 heures – Coefficient : 4 – Note éliminatoire inférieure à 5 sur 20)

Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et / ou formuler des propositions.

- Épreuve écrite n° 2 : Étude de cas d'informatique de gestion.

(Durée : 5 heures – Coefficient : 5 – Note éliminatoire inférieure à 10 sur 20)

Cette épreuve comprend deux modules :

- une étude de cas ;
- des questions de connaissances générales.

- **Admission : deux épreuves orales et une épreuve écrite, toutes obligatoires :**

- Épreuve orale n° 1 : Entretien.

(Durée : 30 minutes – Coefficient : 6 – Note éliminatoire inférieure à 5 sur 20)

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'Inspecteur.

L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours, d'une durée d'environ cinq minutes, avant de se poursuivre par un échange avec le jury sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

- Épreuve orale n° 2 : Épreuve d'informatique.

(Préparation : 20 minutes – Durée : 30 minutes – Coefficient : 4 – Note éliminatoire inférieure à 10 sur 20)

L'épreuve se compose de deux parties :

- un exposé sur un sujet informatique parmi deux tirés au sort par le candidat, d'une durée d'environ cinq minutes ;
- un échange avec le jury à partir de l'exposé, et questionnement sur le sujet et / ou éventuellement le programme pendant environ vingt-cinq minutes.

- Épreuve écrite n° 3: Version anglaise à partir d'un texte issu d'une revue ou d'une documentation informatique.

(Durée : 1h30 – Coefficient : 1 – Pas de note éliminatoire)

Cette épreuve obligatoire est réalisée lors des épreuves écrites d'admissibilité mais ne compte que pour l'admission.

1.3 - Composition du jury

Nicolas JOUANIN, Administrateur des Finances publiques adjoint à la Direction des Services Informatiques Nord, a été nommé en qualité de Président du jury pour le concours externe d'Inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité d'Analyste au titre de l'année 2024.

Afin de constituer le jury des épreuves écrites, un arrêté en date du 23 novembre 2023 nomme deux membres (un homme et une femme) de grades Inspecteur des Finances publiques et Administrateur des Finances publiques adjoint.

La constitution du jury des épreuves orales est fixée par un arrêté en date du 15 février 2024, qui nomme huit membres (quatre hommes et quatre femmes) de grades Inspecteur, Inspecteur divisionnaire, Inspecteur principal des Finances publiques et Administrateur des Finances publiques adjoint en tant que membres titulaires, et prévoit également quatre membres suppléants (deux hommes et deux femmes), de grades Inspecteur, Inspecteur principal des Finances publiques et Administrateur des Finances publiques adjoint.

II - Présentation des candidats

2.1 - Nombre de postes

Selon l'avis du 25 novembre 2023 publié le même jour au Journal officiel, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 28.

2.2 - Inscrits / présents

Le nombre de candidats inscrits en 2024 est de 444, contre 368 au titre de 2023, soit une très forte hausse de 20,65 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 110 sur 444 candidats convoqués, soit un taux de présence de 24,77 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves orales est de 46 sur les 47 candidats convoqués, soit un taux de présence de 97,87 %, en hausse de 5,77 points par rapport à 2023.

2.3 - Les lauréats

La moyenne générale du concours (écrits et oraux) est de 10,76/20, contre 10,89 en 2023.

La dispersion des moyennes générales est la suivante : de 6,35 à 14,44/20. Le dernier admis sur liste principale (le vingt-cinquième candidat) a une moyenne de 10,11.

Les hommes et les femmes représentent respectivement 76 % et 24 % des admis, soit 19 hommes et 6 femmes, contre 83,33 % et 16,67 % en 2023.

L'âge moyen des admis est de 35 ans. Le plus jeune lauréat a 22 ans, les plus âgés 53 ans.

III – Les épreuves écrites d’admissibilité

3.1 - Généralités

Les épreuves écrites d’admissibilité se sont déroulées les 27 et 28 novembre 2023.

Lors de la réunion de jury du 20 décembre 2023, 47 candidats ont été déclarés admissibles, soit un ratio de sélection admissibles / places offertes de 1,68.

3.2 - Résultats

Épreuve écrite n° 1: Rédaction d’une note de synthèse à partir d’un dossier relatif aux questions économiques et financières.

(Durée : 4 heures – Coefficient : 4 – Note éliminatoire inférieure à 5)

Sur 444 candidats convoqués, 105 ont composé à cette épreuve.

Les résultats obtenus suite à la correction des copies sont les suivants :

	2024		2023	
Moyenne générale	9,50		9,25	
Note la plus élevée	16,50		17,00	
Note la plus faible	3,00		0,00	
Notes ≥ 15	8	7,62 %	3	3,33 %
12 ≤ Notes ≤ 15	16	15,24 %	16	17,78 %
Notes ≥ 12	24	22,86 %	19	21,11 %
10 ≤ Notes ≤ 12	25	23,81 %	19	21,11 %
Notes ≥ 10	49	46,67 %	38	42,22 %
Notes < 10	56	53,33 %	52	57,78 %
Notes éliminatoires < 5	8	7,62 %	8	8,89 %

La moyenne de cette épreuve affiche une légère hausse de 0,25 point. Celle-ci s’explique notamment par le repli non négligeable de 4,45 points des notes inférieures à 10/20, au profit des notes supérieures ou égales à 10, qui augmentent mécaniquement d’autant (+ 4,45 points). Au sein de cette dernière strate, les notes supérieures ou égales à 15 connaissent une progression prononcée (+ 4,29 points).

Épreuve écrite n° 2 : Étude de cas d'informatique de gestion.

(Durée : 5 heures – Coefficient : 5 – Note éliminatoire inférieure à 10)

Sur 444 candidats convoqués, 110 ont composé à cette épreuve.

Les résultats obtenus suite à la correction des copies sont les suivants :

	2024		2023	
Moyenne générale	7,91		9,02	
Note la plus élevée	16,25		19,50	
Note la plus faible	0,00		0,00	
Notes ≥ 15	3	2,73 %	3	3,26 %
12 ≤ Notes ≤ 15	11	10,00 %	17	18,48 %
Notes ≥ 12	14	12,73 %	20	21,74 %
10 ≤ Notes ≤ 12	33	30,00 %	21	22,83 %
Notes ≥ 10	47	42,73 %	41	44,57 %
Notes < 10	63	57,27 %	51	55,43 %

La moyenne de cette épreuve enregistre une diminution conséquente de 1,11 point. La cause en est surtout à chercher dans la hausse marquée de 7,17 points des notes comprises entre 10 et 12/20, au détriment des notes supérieures ou égales à 12, en forte baisse (- 9,01 points). Au sein de cette dernière strate, les notes comprises entre 12 et 15 subissent un recul important (- 8,48 points).

3.3 - Appréciations des travaux des candidats

Épreuve écrite n° 1 – Note de synthèse

Sur cette épreuve, malgré un sujet (relatif à l'accessibilité numérique pour les personnes en situation de handicap) jugé largement abordable, le jury regrette un niveau global très moyen, tant en termes de structuration qu'en termes de contenu.

Sur la première partie, la méthodologie de la note de synthèse apparaît notamment trop peu maîtrisée par les candidats, certains s'étant même fourvoyés en se lançant dans une note administrative. À quelques exceptions près, les plans s'avèrent souvent approximatifs ou « plaqués », sans véritable fil conducteur ni raisonnement logique. Seuls les quelques composants ayant su correctement exploiter le fonds documentaire se détachent et donnent à lire de très bonnes copies.

La deuxième partie (note de propositions) n'est globalement guère mieux maîtrisée et certaines copies laissent à penser que les candidats n'en ont pas compris le but. Un manque de temps pour traiter cet exercice et des difficultés d'organisation sont également perceptibles dans un nombre non négligeable de devoirs. Souvent totalement dépourvues de structuration, les propositions apparaissent ainsi sous forme de listes à tirets (effet « catalogue » ou inventaire « à la Prévert »). Certains candidats sont même allés jusqu'à rendre copie blanche sur cette partie. De très rares bonnes copies sortent toutefois du lot et proposent des idées intéressantes et bien construites.

S'agissant enfin de la forme, les membres du jury notent un effort appréciable sur le soin et la présentation de la plupart des copies, mais attirent néanmoins l'attention des candidats sur la syntaxe et l'orthographe, parfois défailtantes.

Épreuve écrite n° 2 – Étude de cas d’informatique de gestion

Le jury déplore une très forte baisse du niveau de cette épreuve par rapport au précédent millésime, ce qui s’est notamment manifesté par un grand nombre de copies comportant plusieurs questions non traitées ou des réponses incomplètes. Ce constat n’est pas sans inquiéter les membres du jury, un inspecteur analyste devant pouvoir démontrer une capacité à proposer des solutions, y compris face à des problèmes inédits.

Sur la première partie, la plupart des candidats n’ont pas exploité l’ensemble des données figurant dans l’énoncé, ce qui conduit à des approximations dommageables et à une qualité dans l’ensemble insuffisante. Un défaut général de connaissances concernant les architectures matérielles et logicielles est relevé, avec une part importante d’approximations. De même, les notions en architecture applicative et d’infrastructure sont globalement peu voire non connues des candidats. Par ailleurs, peu de copies font des propositions d’informatisation cohérentes, la paraphrase l’ayant emporté sur l’analyse.

En matière de schémas, la plupart des candidats ont produit les schémas illustratifs « classiques » de ce type d’épreuve, mais les composants ont généralement omis de les commenter pour justifier les choix qu’ils ont formalisés. Cet aspect est pourtant essentiel pour expliciter leur propos et éviter les biais d’interprétation de la part des correcteurs.

En ce qui concerne les modèles de données, les candidats ont la plupart du temps produit des modèles peu optimisés, préférant multiplier les attributs de classes ou faire apparaître des attributs pouvant être calculés à partir d’autres. Cela est d’autant plus préjudiciable que la cohérence du diagramme de classes est un élément crucial : il est indispensable que le système soit dans un état stable et que chaque cas d’utilisation puisse être déroulé en naviguant d’une classe à une autre.

Il ressort de cette première partie que les candidats se sont manifestement préparés sur les modélisations « habituelles » (cas d’utilisation, données) et n’ont généralement pas mené une analyse complète du cas soumis.

Cette tendance s’est d’ailleurs confirmée sur la seconde partie (questions de connaissances générales), avec des connaissances générales considérées comme parcellaires par les membres du jury.

S’agissant enfin de la forme, le jury note que les copies sont globalement soignées et bien présentées. L’attention des candidats est toutefois attirée sur les schémas, que peu ont su rendre lisibles, ce qui est regrettable pour des informaticiens. Des schémas clairs et propres sont en effet toujours appréciés et valorisés sur une épreuve aussi technique.

IV - Les épreuves orales d’admission

4.1 - La formation des membres du jury

L’ensemble des membres du jury a bénéficié d’une session de formation en présentiel avant les oraux, animée par le pôle recrutement de l’ENFiP, qui a permis de commenter les techniques d’audition, de rappeler les attentes du recrutement et les principes de l’épreuve, ainsi que d’ouvrir des pistes de réflexion quant aux questions et mises en situation à proposer aux candidats.

4.2 - Le contexte de déroulement des épreuves orales

Ces épreuves se sont déroulées du 19 au 21 février 2024, au 25 rue des Jeûneurs - 75 002 PARIS.

Sur les 47 candidats admissibles, 46 étaient présents aux épreuves orales (ce qui représente un taux de participation de 97,87 %), qui ont nécessité la constitution de quatre commissions (deux dédiées à l'épreuve orale n° 1 et deux dédiées à l'épreuve orale n° 2).

4.3 - Données chiffrées

Épreuve orale n° 1 : Entretien.

(Durée : 30 minutes – Coefficient : 6 – Note éliminatoire inférieure à 5)

Les résultats détaillés de cette épreuve orale sont les suivants :

	2024		2023	
Moyenne générale	10,60		10,86	
Note la plus élevée	16,00		17,00	
Note la plus faible	3,00		3,00	
Notes ≥ 15	5	10,87 %	7	20,00 %
12 ≤ Notes ≤ 15	16	34,78 %	6	17,14 %
Notes ≥ 12	21	45,65 %	13	37,14 %
10 ≤ Notes ≤ 12	7	15,22 %	8	22,86 %
Notes ≥ 10	28	60,87 %	21	60,00 %
Notes < 10	18	39,13 %	14	40,00 %

La moyenne de cette épreuve connaît une légère baisse de 0,26 point, dont l'origine se situe dans le net retrait de 9,13 points des notes supérieures ou égales à 15/20. Celui-ci suffit en effet à annuler à lui seul les effets conjugués de la diminution marquée des notes comprises entre 10 et 12 (- 7,64 points) et du bond des notes comprises entre 12 et 15 (+ 17,64 points).

Épreuve orale n° 2 : Épreuve d'informatique.

(Préparation : 20 minutes - Durée : 30 minutes – Coefficient : 4 – Note éliminatoire inférieure à 10)

Les résultats détaillés de cette épreuve orale sont les suivants :

	2024		2023	
Moyenne générale	10,40		9,66	
Note la plus élevée	17,00		18,00	
Note la plus faible	4,00		2,00	
Notes ≥ 15	5	10,87 %	6	17,65 %
12 ≤ Notes ≤ 15	10	21,74 %	6	17,65 %
Notes ≥ 12	15	32,61 %	12	35,30 %
10 ≤ Notes ≤ 12	13	28,26 %	2	5,88 %
Notes ≥ 10	28	60,87 %	14	41,18 %
Notes < 10	18	39,13 %	20	58,82 %

La moyenne de cette épreuve affiche une hausse importante de 0,74 point. Celle-ci s'explique par la chute de 19,69 points des notes éliminatoires (inférieures à 10/20), à l'avantage des notes supérieures ou égales à 10, qui bondissent dans les mêmes proportions (+ 19,69 points). Au sein de cette dernière strate, les notes comprises entre 10 et 12 s'envolent quant à elles de 22,38 points.

Épreuve écrite n° 3 : Version anglaise à partir d'un texte issu d'une revue ou d'une documentation informatique.

(Durée : 1h30 – Coefficient : 1 – Pas de note éliminatoire)

Épreuve obligatoire réalisée lors des épreuves écrites d'admissibilité mais ne comptant que pour l'admission.

Le nombre de candidats ayant composé à cette épreuve obligatoire s'élève à 47.

Les résultats obtenus suite à la correction des copies sont les suivants :

	2024		2023	
Moyenne générale	10,87		11,02	
Note la plus élevée	19,00		16,00	
Note la plus faible	1,00		0,25	
Notes ≥ 15	9	19,15 %	6	16,21 %
12 ≤ Notes ≤ 15	14	29,79 %	14	37,84 %
Notes ≥ 12	23	48,94 %	20	54,05 %
10 ≤ Notes ≤ 12	5	10,64 %	5	13,51 %
Notes ≥ 10	28	59,58 %	25	67,57 %
Notes < 10	19	40,42 %	12	32,43 %

3.3 - Appréciations des travaux des candidats

Épreuve orale n° 1 – Entretien

Sur cette épreuve, le niveau s'avère très moyen par rapport à ce qui est attendu d'un concours de niveau A. Le jury se réjouit néanmoins de le voir augmenter fortement par rapport au précédent millésime, ce qui semble témoigner d'une meilleure préparation des candidats.

Ce constat se vérifie dès la présentation du parcours, que, dans l'ensemble, les candidats maîtrisent dorénavant. Le temps imparti de cinq minutes au maximum est par exemple bien respectée, même si, chez certains, cette présentation se fait un peu trop courte et n'excède pas deux minutes. Par ailleurs, les membres du jury regrettent un passage obligé trop peu diversifié en la forme, les candidats optant uniquement pour une présentation soit chronologique soit thématique. Ils se félicitent en revanche de la variété de profils auditionnés et des motivations diverses et variées qui poussent les candidats à s'inscrire au concours. Outre la recherche d'une certaine stabilité financière et / ou familiale, un projet de carrière et le souhait d'une reconversion professionnelle (pour les plus âgés) ont également été mis en avant. Nombre de concourants se sont aussi dits intéressés par le déroulement de carrière et la diversité des métiers que propose la DGFiP, ainsi que par son image d'administration résolument ancrée dans la modernité, en particulier dans les domaines informatiques. À ce titre, la montée en compétence et l'envie de travailler sur les nouvelles technologies, parmi lesquelles l'intelligence artificielle, le DevOps, la *data* et le *Cloud*, ont souvent été cités. Autre motif de satisfaction en matière d'attractivité : le bouche-à-oreille et l'influence de l'entourage, plusieurs candidats indiquant s'être inscrits après y avoir été encouragés par des amis et / ou des membres de leur famille.

Ce dernier aspect semble d'ailleurs avoir eu une incidence directe sur la préparation de ces candidats, et plus particulièrement pour tout ce qui touche à la DGFiP, son environnement et ses grandes missions. Les admissibles semblent ainsi avoir entrepris une démarche de recherche active en amont de l'oral, et leur niveau de connaissance en la matière et leurs réponses aux questions du jury se sont révélés tout à fait corrects. Ce point est d'autant plus satisfaisant aux yeux des membres du jury que la plupart de ces candidats sont de « vrais externes ». À l'inverse, les « faux externes » montrent un niveau de connaissances très faible sur ce point, ce qui est d'autant plus regrettable qu'ils ont pourtant accès à une documentation bien plus vaste et complète.

S'agissant des connaissances plus techniques liées à la fonction d'inspecteur analyste, les réponses apportées sont dans l'ensemble assez superficielles, les candidats méconnaissant manifestement le rôle d'un analyste. Pour les candidats « purs externes » (lesquels s'appuient, à leur décharge, sur les rares informations publiées sur Internet), il a souvent un rôle technique. Peu d'aspirants analystes ont ainsi perçu les deux facettes du poste, à savoir un technicien doublé d'un manager. Les « faux externes », quant à eux, manquent globalement de hauteur de vue sur les missions exercées et certains font preuve d'un niveau faible en termes de positionnement et de motivation pour occuper la fonction.

Les mises en situation, enfin, aboutissent à des comportements contrastés. Si les devoirs des fonctionnaires sont par exemple plutôt bien maîtrisés par les candidats, leurs droits sont pour leur part moins bien appréhendés. Les notions d'écoute et de bienveillance reviennent par ailleurs régulièrement dans les réponses, ce que le jury a globalement apprécié, même si les réponses en ce sens apparaissent parfois quelque peu stéréotypées. À noter que certains candidats très jeunes ont su faire montre d'un potentiel managérial affirmé, et ce alors même qu'ils n'ont pas encore exercé. Dans

l'ensemble, les réponses à ces questions ont permis de faire la différence sur l'appréciation des aptitudes du candidat par le jury.

Épreuve orale n° 2 – Épreuve d'informatique

Si le niveau de cette épreuve est, à la grande satisfaction du jury, en forte hausse par rapport à l'année dernière, il reste cependant encore assez faible pour une épreuve technique d'un concours de niveau A, fût-il externe. De façon générale, les prestations face au questionnement du jury se révèlent ainsi décevantes pour la plupart, les réponses des candidats apparaissant comme trop succinctes et très scolaires.

En témoigne notamment la présentation du sujet tiré au sort par chaque candidat, globalement satisfaisante sur la forme, mais au fond le plus souvent bien trop léger et cantonné à des généralités théoriques. Très peu disposent des connaissances techniques et de la culture informatique nécessaires pour pouvoir soutenir une discussion d'un niveau même inférieur au minimum requis de la part d'un analyste.

Dans l'ensemble, les concourants manquent également de bon sens, de hauteur de vue, et d'une vision générale claire de la sphère informatique au sein de laquelle ils évoluent quotidiennement. À l'inverse, les meilleurs candidats ont su faire preuve de curiosité en s'intéressant aux domaines d'activité autres que le leur, ainsi que d'une réflexion critique et objective, y compris à brûle-pourpoint. À noter : contrairement à ce qui est observé sur l'épreuve d'entretien, les meilleurs candidats de cette épreuve technique sont pour la plupart de « faux externes ».

En définitive, cette épreuve orale informatique semble avoir été très peu préparée. En effet, la moitié au moins des candidats ont semble-t-il fait l'impasse sur tout ou partie du programme du concours, au point que le jury en vient à se demander s'ils en ont réellement pris connaissance. Face à un tel constat, il est rappelé que les aspirants analystes se doivent de maîtriser les notions élémentaires en termes de techniques de développement, d'architectures applicatives et de composants d'infrastructure. À cet égard, il est attendu qu'ils aient au minimum étudié le programme de l'épreuve technique indiqué dans l'avis d'ouverture du concours, et soient en mesure de se projeter dans un environnement professionnel complexe.

En conclusion, présenter le concours d'Analyste externe de la DGFIP implique un investissement important de la part des candidats, tant sur le programme des épreuves informatiques que sur la préparation des épreuves écrites et orales.

Les candidats doivent ainsi savoir démontrer qu'ils maîtrisent les connaissances attendues et s'inscrire dans un processus de recrutement en faisant preuve de motivation, de curiosité et d'engagement.

Une telle démarche se prépare en amont. Ceci implique de réviser avec sérieux le programme informatique arrêté au concours, d'apprendre et de s'entraîner à la technique de la note de synthèse et de préparer avec rigueur l'épreuve orale d'entretien avec le jury. Les épreuves informatiques écrites et orales doivent également être préparées avec le plus grand sérieux, le jury ne pouvant se satisfaire de connaissances techniques superficielles ou de l'absence d'un réel travail d'analyse et de modélisation sur les sujets proposés.

Une telle démarche sera toujours payante pour ceux qui s'en donneront la peine. La situation actuelle favorable au regard du nombre de postes offerts aux concours offre en effet de réelles chances à ceux qui sauront s'investir sur la préparation.

Le Président du jury,

Signé Nicolas JOUANIN

Administrateur des Finances publiques adjoint